

Entretien d'embauche : comment parler de son licenciement pour cause de Covid-19 ?

Avec l'épidémie de Covid-19 qui a entraîné une crise économique sans précédent, les faillites et les licenciements se sont multipliés, et pendant le confinement, des processus de recrutement parfois avancés se sont arrêtés. Alors que les recrutements reprennent peu à peu, la question se pose donc pour les candidats en recherche qui ont été licenciés : comment rebondir en entretien d'embauche et parler de son licenciement pour cause de Covid-19 ? Trois conseils pour parler de son licenciement en entretien avec le recruteur :

1. Préparer son entretien d'embauche

« Pourquoi avez-vous quitté votre dernier emploi ? » : répondre à cette question peut s'avérer complexe après un licenciement, surtout lorsque l'on n'est pas ou mal préparé ou que le sujet est encore sensible. Pour éviter d'improviser, il faut partir du principe que le recruteur va aborder le sujet. Il est donc primordial d'anticiper et de préparer son discours avant l'entretien pour raconter son expérience de manière fluide et concise. Pour bien s'entraîner, il faut réfléchir à toutes les questions que pourrait poser le recruteur quant au départ et comment y répondre.

Attention à ne pas négliger sa communication non-verbale : l'élocution, le ton de la voix, le contact visuel, la position des bras et des épaules ou encore le sourire en disent beaucoup sur la personne.

2. Jouer la transparence sans trop insister

En cette période d'incertitude économique mondiale, le marché de l'emploi est chamboulé et les recruteurs en sont conscients. Il n'y a pas de honte à avoir été licencié pour motif économique.

Au cours de l'entretien, il est possible de laisser le recruteur aborder le sujet en premier, mais lorsqu'il le fera, le candidat ne doit pas éluder la question. A lui d'être honnête et transparent : si sa réponse est vague, le recruteur pourrait penser qu'on ne lui dit pas toute la vérité, qu'on lui cache quelque chose. Alors pour éviter tout malentendu, mieux vaut jouer la transparence quant aux raisons du départ.

Du reste, le sujet est certes important, mais il ne faut pas non plus trop s'y attarder. Car après tout, il ne s'agit que d'une question parmi d'autres et le recruteur va vouloir aborder d'autres points. Il faut donc éviter les explications compliquées, rester bref et concis. Le candidat montrera ainsi sa capacité d'analyse, sa proactivité et son aptitude à aller de l'avant.

3. Faire de son licenciement un atout

L'importance grandissante des soft skills (c'est-à-dire les compétences douces ou comportementales) dans les processus de recrutement et le monde de l'entreprise n'est plus à prouver, et certaines sont particulièrement recherchées aujourd'hui.

C'est le cas de la résilience, dont l'on a beaucoup entendu parler ces derniers mois, pendant et après le confinement. Perdre son emploi est souvent un coup dur pour le moral, mais il faut pourtant montrer au recruteur sa capacité à rebondir et à aller de l'avant.

Il ne faut pas perdre de vue que l'objectif de l'entretien est de montrer que son profil et ses compétences sont en adéquation avec le poste à pourvoir. Il faut aussi rassurer le recruteur et lui signifier que l'on a su tirer des leçons de ses expériences passées, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. D'ailleurs, avant de se lancer pleinement dans sa recherche d'emploi, il vaut mieux attendre d'avoir digéré la perte de son ancien poste pour pouvoir en parler de façon la plus objective possible.

La capacité d'adaptation est aussi une soft skill très prisée dans ce contexte de pandémie mondiale, alors qu'il a fallu rapidement s'adapter à une nouvelle organisation de travail et à des situations parfois tendues ou complexes. La volonté d'apprendre, la communication, la gestion du stress, l'intelligence émotionnelle, la créativité et la capacité à résoudre des problèmes sont d'autres compétences douces très sollicitées actuellement.

Pour les mettre en avant pendant l'entretien, le candidat doit veiller à se concentrer sur les aspects positifs de sa situation, par exemple en affirmant que ce licenciement est l'opportunité de se réorienter ou de monter en compétences, d'apprendre de nouvelles choses, de partager des connaissances ou encore de se lancer dans un nouveau projet.